



CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL AUX ADHÉRENTS

Je soussigné(e)(1)
adhérent au club « Les archers du Val » pour la saison 2023/2024.

Déclare avoir reçu en prêt le matériel suivant :

- un arc (caution de 105 €)
- un viseur (caution de 15 €)
- une sacoche de rangement (caution de 40 €)
- un carquois (caution de 05 €)
- un repose arc + une fausse corde (caution de 05 €)

Je m'engage à restituer ce matériel en bon état à la fin de la saison. Si ce n'était pas le cas, la caution correspondant à l'article endommagé ou non rendu serait conservée par le Club.

J'ai bien noté que la section « Les archers du Val » de l'association « La Montjoie-St Denis » **décline toute responsabilité en cas d'utilisation du matériel prêté en dehors des activités encadrées par le Club** (entraînements, compétitions).

☐ Je règle le montant de la caution, soit : 170 €.

St Denis en Val, le

Signature
(du représentant légal pour les mineurs)

Responsable de la section :
JEAN-BAPTISTE JONATHAN
lesarchersduval@gmail.com
06.11.76.05.76

(1) Pour les mineurs, noter le nom et prénom du représentant légal suivis de la mention : représentant légal de « nom – prénom de l'adhérent »